



Tarbes, le 17 JUL. 2019

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET
DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE
Service Ruralité Economie Résidentielle et
Développement Territorial**

**Monsieur Bernard VERDIER
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Trie et du Magnoac
31 place de la Mairie
65220 TRIE SUR BAISE**

Dossier suivi par Christelle ASENSIO
☎ 05.62.56.77.74
christelle.asensio@ha-py.fr
Ref : 2019-88

Objet : Notification de subvention

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'Appel à Projets Développement Territorial, vous avez sollicité l'aide financière du Conseil départemental pour les travaux d'extension et de modernisation de la Maison Enfance Jeunesse.

J'ai le plaisir de vous informer que lors de sa réunion du 28 juin 2019, la Commission Permanente vous a accordé une aide de 45 000 € au titre de ses crédits Politiques Territoriales, soit 16,13 % de la dépense subventionnable retenue de 279 000 € HT.

Je vous précise que cette opération doit faire l'objet d'un commencement d'exécution (ordre de service - engagement de maîtrise d'œuvre) avant le 31 décembre de l'année en cours et que la participation du Conseil départemental sera annulée de plein droit et automatiquement si l'ensemble de l'opération n'est pas exécuté dans un délai de 2 ans.

Je vous rappelle que 50 % du montant de la subvention allouée pourront être versés sur votre demande et sur présentation d'un justificatif de réalisation de 50 % des dépenses. A cette fin, vous voudrez bien me retourner l'imprimé de demande de paiement ci-joint, dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives de la réalisation des dépenses correspondantes qui vous permettront de solliciter ce versement.

Le versement du solde sera effectué sur présentation des factures correspondantes et/ou d'un état visé par le comptable et du plan de financement réalisé (dépenses/recettes) visé par vos soins.

Enfin, en contrepartie de l'aide accordée et conformément au règlement d'intervention, vous devez signaler, de manière visible au public, l'accompagnement du projet par le Département pour la réalisation de l'opération subventionnée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Michel PÉLIEU

Copies pour information :

- PETR des Coteaux
- ADAC

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département - Rue Gaston Manent - CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 - Fax. 05 62 56 78 66 - www.hautespyrenees.fr